

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes publics

Fermeture de la brigade de surveillance des douanes d'Hirson

NOR : CPAD1717959S

Le directeur général des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects des Hauts-de-France du 9 mai 2017,

Arrête :

Article unique. – La brigade de surveillance intérieure d'Hirson (direction régionale d'Amiens) est fermée. La mesure prend effet au plus tard le 10 mai 2019.

Fait le **30 JUIN 2017**

Le directeur général,



Rodolphe GINTZ